

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Cultivons les talents*

Délibération n° : 489

Commission : Culture - Evènementiel - Education et petite enfance -
Enseignement supérieur

Dossier : 191189

Direction en charge : Affaires Culturelles

Objet : Opéra de Saint-Etienne - Convention de co-réalisation avec la Comédie de Saint-Etienne - Helen
K - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 29/11/2019

Compte rendu affiché le : 10/12/2019

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Olivier LONGEON, Mme Stéphanie MOREAU (présente jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL (présent jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Geneviève ALBOUY, M. Georges ZIEGLER, M. Anaclet NGAMENI, Mme Patricia CHARREL

Absents-Excusés :

M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (pouvoir à M. André FRIEDENBERG)

Absents :

Mme Pascale MARRON; M. Serge HORVATH; M. Gabriel DE PEYRECAVE; Mme Raphaëlle JEANSON

Politique : *Cultivons les talents*

Délibération n° : 489

Commission : Culture - Evènementiel - Education et petite enfance - Enseignement supérieur

Dossier : 191189

Direction en charge : Affaires Culturelles

Objet : Opéra de Saint-Etienne - Convention de co-réalisation avec la Comédie de Saint-Etienne - Helen K - Approbation.

□ **Rappel et Références :**

Avec la volonté de promouvoir la culture comme outil de développement territorial et le désir de la rendre accessible à tous les Stéphanois, la Ville de Saint-Etienne fixe les grands axes d'une ambition culturelle qui vise, d'une part, l'épanouissement personnel d'un large public sans cesse renouvelé et d'autre part, le maintien d'une diversité des expressions et pratiques.

□ **Motivation et Opportunité :**

La Ville de Saint-Etienne mène une politique au service de la création contemporaine. En premier lieu, par les moyens mis au service de ses établissements culturels dédiés au spectacle vivant (Opéra, La Comédie, Le Fil) mais aussi par son soutien aux acteurs culturels indépendants.

Le projet artistique et culturel de l'Opéra s'est recentré sur la création lyrique, la danse et la musique symphonique. Une programmation d'envergure nationale est proposée aux Stéphanois. Chaque saison, deux spectacles « Jeune Public » sont également programmés conjointement avec la Comédie de Saint-Etienne avec une alternance des salles de représentation entre les deux lieux. Pour la première fois, pour l'un de ces spectacles, la Comédie est Producteur en proposant un spectacle entièrement monté et son plateau artistique. Une telle collaboration entre la Comédie et l'Opéra favorise la mixité du public en faisant découvrir nos salles à un nouveau public. Cette programmation permet également à l'Opéra de s'ouvrir à des genres un peu moins présents dans sa saison, avec l'appui de la Comédie, et vice versa.

Grâce à ces projets communs, la Comédie et l'Opéra se rencontrent et élaborent chacun une programmation identifiée pour le public à l'un des deux établissements. Pour cette saison, le spectacle « Helen K » aura lieu à la Comédie.

Aussi la Ville de Saint-Etienne souhaite s'associer avec la Comédie de Saint-Etienne en accueillant à la salle La Stéphanoise de la Comédie, 9 représentations du spectacle « Helen K », texte et mise en scène d'Elsa Imbert aux dates suivantes : Mercredi 13 novembre 2019 à 15h et à 19h (représentation en Langue des signes française), Jeudi 14 novembre 2019 à 10h et à 14h, Vendredi 15 novembre 2019 à 10h et à 14h, Samedi 16 novembre 2019 à 17h suivie d'une rencontre en bord de scène et Lundi 18 novembre 2019 à 10h et à 14h.

□ **Contenu :**

La convention fixe les modalités de cette collaboration qui est basée sur un partage des dépenses et des recettes à 50% pour la Ville et 50% pour la Comédie.

La Ville versera à la Comédie 50% des frais de représentations, d'hébergement, de voyages et de repas soit la somme maximale de 6.606,80€HT. Elle participera à 50% à la prise en charge des droits d'auteurs.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne

□ **Point Financier :**

◦ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

◦ Coût total annuel fonctionnement TTC : 6 606,80 €HT

dont personnel mis en oeuvre :

◦ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement	6 606,80 €					

dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ Proposition :

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver la convention de co-réalisation à intervenir entre la Ville de Saint-Etienne et la Comédie de Saint-Etienne,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer ladite convention, dont un exemplaire restera annexé au présent dossier.

<p>Décision : Proposition adoptée</p> <p>Résultat du vote : 53 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)</p>	<p>Imputation budgétaire BP 2019 Dépenses : chapitre 011 - article 6288</p>
	<p>Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjoint délégué</p> <p>Marc CHASSAUBENE</p>